

## Transcription de l'intervention d'Alexander Barclay, délégué cantonal au numérique

Merci tout d'abord à Cécile et à Matteo pour l'invitation, pour l'organisation de cet événement, pour cet échange, pour la catalyse de la démarche autour de l'IA, au sein de l'Hospice général également. Je pense que c'est précieux que l'on puisse travailler ensemble et que l'événement soit ouvert plus largement qu'au sein de la seule organisation. Je pense qu'on gagne tous à échanger autour de ces questions-là.

Mon exposé maintenant sur quelques minutes également : «Une Genève innovante, sûre et inclusive à l'ère de l'IA», doit apporter je l'espère une perspective qui est complémentaire à , avec quelques éléments de réflexion que l'on a au sein de l'État de Genève sur ces questions du déploiement de l'IA au sein de notre société.

Je ne suis pas futurologue non plus, mais effectivement sur ces questions-là, je tiens à le mentionner quand même, on travaille aussi dans des démarches de prospective et je pense que c'est important le mentionner aussi, comme on doit se poser la question aussi non pas sur le futur de l'IA mais sur les différents futurs possibles auxquels on peut être confronté, il y en a beaucoup, et c'est quelque chose qui se développe rapidement, mais nous en parlerons peut-être tout à l'heure.

Ce thème de l'IA, on en parle beaucoup, et on en parle beaucoup dernièrement. Diego nous a fait le plaisir de nous présenter, de nous replacer, disons, les derniers développements qu'on connaît depuis novembre 2022 dans un contexte qui est plus large en réalité. L'IA qui est déjà déployée dans plein de systèmes qu'on utilise au quotidien. On y reviendra. Mais dire finalement que c'est une étape dans la transition numérique que l'on connaît, et qu'est-ce qu'on entend par transition numérique.

Ce qu'on voit avec l'IA et il y a une insistance importante dans l'exposé de Diego Kuonen sur la question de l'importance de la qualité des données, de la gouvernance des données, qui sont des thèmes qu'on raccroche précédemment à la transition numérique et finalement l'IA sert de révélateur de ces enjeux qui sont souvent les mêmes.

Donc pour le Conseil d'État à Genève, le numérique est défini comme suit : c'est « Appliquer la culture des processus, des modèles d'affaire et des technologies de l'ère internet pour répondre aux attentes plus élevées des gens. » C'est une définition qui a été posée à l'époque sur feu Twitter par Tom Loosemore, qui était le premier fondateur du UK Government Digital Service, un service du gouvernement britannique qui avait pour vocation de mener la transition numérique du gouvernement britannique

Cette définition, on l'aime bien, on la reprend souvent. Pourquoi ? Parce qu'elle met en avant le fait que lorsqu'on parle de numérique, on parle effectivement de technologie, c'est souvent aux technologies qu'on l'associe, mais qu'en réalité, pour le déployer largement c'est surtout une question de comprendre ce que la culture numérique embarque, de revoir et de repenser les processus et surtout de ne pas être naïfs non plus sur les modèles d'affaire qui sont liés au déploiement de ces technologies. Ça c'est un point.

Et le deuxième pour nous, acteur public, ce qui est important également, c'est de dire que les attentes de la population vont croissant.

Pourquoi ? Parce que les services numériques sont développés largement d'une part par des acteurs privés, notamment par des acteurs qui sont nés numériques. Et la population attend le même type de qualité, de réactivité, de réponse, de services numériques aussi de la part progressivement de l'État, même si elle est tolérante pour un délai dans le temps.

(visuel présentation) Alors, c'est une image qui a été générée dans un petit projet qu'on a fait avec la HEAD pour illustrer un rapport sur la politique numérique. Le rapport est sorti en mai 2023, les illustrations datent de quelques mois avant. Là, ça paraît très daté. Donc, fin 2022, on est à deux et quelques années plus tard, ça paraît daté des années 70, quand on le voit aujourd'hui. Et on tend à oublier à quelle vitesse ça va.

Mais cette slide, c'était surtout pour rappeler quelques-uns des grands enjeux auxquels on fait face dans les prochaines années et qui sont bien illustrés par l'IA. Alors, je ne sais pas, c'est petit, peut-être que vous n'arrivez pas à le lire, je vais en relever quelques-uns :

**Le premier, ça donne dans le *solutionnisme technologique*** : le risque que l'on a autour de l'IA, et on rebondira dans la discussion, je pense, sur un certain nombre de points qu'a évoqués le professeur Kuonen tout à l'heure, c'est le risque de solutionnisme technologique. De dire : «On a un problème, eh bien, il y aura une solution technologique pour ça», et que l'IA va résoudre tous nos problèmes essentiellement, on doit évidemment être assez critique par rapport à ça, il y a énormément d'opportunités, mais il s'agira de réaliser un certain nombre de ces opportunités en testant, d'où l'intérêt de l'innovation et de l'expérimentation. de ces systèmes-là. Ça, c'est le premier point.

Le second, que je tenais à mettre en évidence, c'est l'enjeu, **l'importance de l'autonomie stratégique, en d'autres mots, la souveraineté numérique du canton, du canton et plus largement de la Suisse, face à l'arrivée de l'IA.**

Il y a les questions d'infrastructures, des questions de données, comme tu le mentionnais, des questions de propriété intellectuelle, des questions de narratifs aussi. On revient sur ces futurs, les histoires qu'on entend, qu'on lit dans les médias autour de ce qu'est la société de demain, ce qu'est une organisation de demain, avec l'IA. Eh bien là-dessus, on a aussi une part de responsabilité de se ressaisir de ces narratifs.

Et le dernier, **la transition numérique**, c'est une des transitions à laquelle notre société est confrontée.

Il y en a deux autres qu'on peut mentionner, bien entendu. C'est le **changement climatique** contre lequel il s'agit de lutter ou auquel il s'agit de s'adapter dans une certaine mesure, bien sûr. Et puis la **transition démographique**.

Et on veut s'assurer à Genève qu'il n'y ait pas de développements opposés entre notre transition numérique et nos objectifs en matière de plan climat cantonal, et donc la responsabilité aussi dans les choix qu'on fait autour du système d'IA de le faire de façon le plus sobre, le plus raisonnée possible.

#### L'intégrité numérique dans la constitution cantonale.

Alors là, quand on parle de numérique, c'est important de rappeler aussi qu'au niveau cantonal, il y a des attentes fortes de la population dans la défense de ses droits, droits individuels. On a depuis le mois de juin 2023, dans notre Constitution cantonale, dans le catalogue des droits, et cela s'applique à tous les services publics et à l'Hospice général également, ce droit à l'intégrité numérique.

Alors un droit fondamental n'est pas un droit absolu, mais quand même c'est un droit que vous pouvez défendre devant les tribunaux, qui sera concrétisé dans le temps par la jurisprudence, par les décisions qui seront déterminées par la justice.

Ce droit fondamental à l'intégrité numérique, c'est une innovation juridique sur le plan mondial à notre connaissance ; depuis cela a été repris par le canton de Neuchâtel. Le canton du Valais l'avait intégré également, en tout premier d'ailleurs, dans le projet de refonte complète de la Constitution, mais cette dernière n'a pas été acceptée par la population valaisanne.

Ce qu'on peut relever là, c'est le premier alinéa qui est générique : «*Toute personne a le droit à la sauvegarde de son intégrité numérique*», et puis vous trouvez des sous-droits dans l'alinéa 2 qui viennent illustrer cette notion de droit à l'intégrité numérique, et enfin, en dernier, et qui s'applique plus particulièrement à notre programme de ce jour, des exigences de nature plus programmatiques finalement vis-à-vis de l'État :

- la question de favoriser l'inclusion numérique,
- sensibiliser la population aux enjeux du numérique et
- le développement de la souveraineté numérique du pays. On pourrait y revenir dans la discussion tout à l'heure si vous le souhaitez.

Lorsqu'on parle d'IA et d'État, globalement, c'est sur des questions de **régulation**. Quelle régulation pour l'IA ?

Alors, de façon générale, en Suisse, on a une posture qui est plutôt libérale par rapport à la régulation des technologies ou *techno-neutre*, c'est-à-dire de développer une législation spécifique à une technologie. Donc rappeler que le cadre cantonal s'inscrit bien sûr dans le cadre national, qui s'inscrit dans un cadre international ou multi-latéral.

Ce qu'on peut voir chez nos voisins européens c'est le développement d'une loi *AI Act*, dont vous avez peut-être entendu parler, qui classe les cas d'usage et un certain nombre de risques.

Je tenais à mentionner aussi la *convention cadre du Conseil de l'Europe sur les droits humains et la démocratie en lien avec l'IA*.

Le Conseil fédéral en Suisse a annoncé il y a de cela un mois, le 12 février dernier, qu'en ce qui concerne la régulation de l'intelligence artificielle, ce qu'il souhaite faire, c'est d'aller vers la ratification de ses conventions cadres multilatérales, et ensuite de la décliner là où c'est nécessaire dans le droit suisse, mais avant tout par une logique qui est sectorielle, plutôt qu'une loi cadre globale en matière d'intelligence artificielle, avec des attentes vis-à-vis d'un département fédéral, qui doit revenir avec des bases pour la consultation d'ici fin 2026.

Et le cadre cantonal qui s'inscrit dans ce cadre national avec une logique de grands principes, le droit à l'intégrité numérique notamment, et puis une loi cantonale sur la protection des données qui a été revue récemment, la LIPAD.

Allez, les questions de définition, donc la **souveraineté numérique** qui figurait tout à l'heure dans le droit fondamental à l'intégrité numérique, voici la définition commune des cantons latins sur ce qu'on entend par souveraineté numérique, donc ce n'est pas uniquement sur la question de la souveraineté des données, où sont stockées ces données, mais c'est une vision beaucoup plus ambitieuse qui comprend notamment les impacts sur l'économie, les impacts sur la démocratie également, donc toute la question de la défense de la sphère publique, le débat public qu'on doit avoir dans une démocratie directe comme la Suisse.

Mais venons sur **l'intelligence artificielle, quelle définition donner ?** Vous en avez eu quelques-unes dans une perspective historique et technique de la part de Diego tout à l'heure, voici deux définitions que je tiens à contraster rapidement :

La première, qui est la définition générale du Larousse, que l'on peut avoir, qui nous dit que « l'IA est un ensemble de théories et de techniques visant à réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine ». On a très souvent dans la compréhension, dans la discussion publique, dans les imaginaires qu'on a autour de l'IA aussi, cette notion d'intelligence, de comparaison entre cette intelligence de la machine et l'intelligence humaine, des benchmarks aussi qui sont très souvent liés à ça. On rentrera peut-être dans la discussion tout à l'heure, il y a tout un ensemble de perspectives critiques sur ce type de définitions.

Moi, ce que je voulais vous dire, c'est que cette définition-là, on peut en faire relativement peu sous l'angle des politiques publiques ou des choix de l'État.

Là où on peut agir, c'est si on prend la seconde définition, définition posée, elle, par l'Organisation pour la coopération et le développement économique, l'OCDE, qu'on appelle parfois le Club des pays riches. C'est une organisation internationale qui comprend un certain nombre de pays riches, notamment, membres de cette organisation, qui publie beaucoup, de rapports sur l'IA. Si vous cherchez un atlas des stratégies nationales en matière d'IA, il y en a des dizaines, tapez *OECD.AI*, vous y accédez rapidement, ils font un travail remarquable de collecte, il faut le dire.

Un système d'intelligence artificielle, selon l'OCDE, est donc *un système qui est basé sur les machines qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit à partir des informations qu'il reçoit comment générer de la data comme des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer des environnement physiques ou virtuels.*

**Et les différents systèmes d'IA varient dans leur niveau d'autonomie et d'adaptabilité après leur déploiement.**

Donc une fois qu'on a cette définition en tête et qu'on se dit qu'il y a un déploiement de systèmes d'IA dans une organisation comme l'Hospice général ou comme l'État, on voit que ça peut avoir des impacts très importants sur la vie des gens.

Une décision pour des objectifs implicites, typiquement, il faut y poser un certain cadre. On y reviendra certainement dans la discussion.

Et donc des résultats qui sont des prédictions, du contenu, des recommandations, des décisions, il y a un impact très important dans nos organisations.

**Alors comment est-ce qu'on tient compte de ce type de développement ?**

Là c'est simplement les cinq principes de la politique numérique. Je ne vais pas parler du canton de Genève, je ne vais pas les dérouler maintenant, on pourra y revenir si c'est utile tout à l'heure parce que je pense que je déborde un tout petit peu par rapport au temps qui est alloué pour ce mot d'introduction.

**Mais dans l'immédiat, qu'est-ce qu'on peut faire avec l'IA ?**

Alors là vous voyez tout un ensemble de cas d'usage, d'applications qui sont utilisées par les particuliers et qui prédatent l'arrivée de ChatGP. Un ensemble de services que vous utilisez peut-être, sans doute, au quotidien.

C'est tiré d'un rapport produit par nos collègues du département de l'économie au canton de Genève, qui a produit un rapport d'introduction à ce qu'est l'IA, ce que ça veut dire pour une PME à Genève. Et là, vous le voyez, des applications comme Siri, Alexa, DeepL pour la traduction de textes ou encore Waze ou TomTom pour se déplacer, effectivement, ChatGPT ou MidJourney qui sont un peu des outils de GenIA.

Alors à Genève, pour rebondir sur le propos du professeur Kuonen tout à l'heure, en Suisse, on a effectivement un terreau qui est particulièrement fertile pour réussir à bien prendre en compte l'IA.

La Genève internationale, tout un ensemble d'acteurs qui sont centraux dans la régulation, dans les normes et les standards autour de l'intelligence artificielle, et puis sur des domaines sectoriels tels que la santé, même si c'est un secteur qui est particulièrement chahuté ces semaines et ces derniers mois, et sans doute dans les semaines et mois à venir, un secteur public avec un intérêt fort et des compétences fortes présentes à Genève, à l'Hospice, dans d'autres établissements publics autonomes également, à l'État aussi, un secteur académique avec l'Université de Genève, avec le Graduate Institute, la HES-SO, avec pas très loin l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne également, et puis le secteur privé, la société civile, et puis Genève qui est effectivement - on l'oublie parfois - le lieu de création, d'écriture de Frankenstein, un roman gothique écrit à l'époque par la très jeune Mary Shelley, à Genève, sur une espèce de méditation, sur notre relation à nos créations, et beaucoup des thèmes qui sont traités dans ce roman-là se retrouvent dans les débats publics autour de l'IA.

### **Quelques points concrets rapidement :**

On a publié au mois de novembre, me semble-t-il, un guide à l'attention de l'ensemble du personnel de l'État sur l'utilisation de systèmes utilisant l'IA. En gros, quelles sont les règles à respecter si vous utilisez Google Translate ou ChatGPT, avec tout un ensemble de points qui sont relativement intuitifs, mais qui sont essentiellement :

- Attention à ne mettre en l'occurrence que des données qui sont publiques,
- A veiller également aux éventuels biais qui peuvent être inclus dans ce qui ressort,
- Relisez et
- Portez la responsabilité de l'utilisation que vous en ferez,
- Soyez transparents aussi sur l'utilisation de ces outils...

Ce rapport est public, il est disponible, vous pouvez vous en servir librement.

Il y a une action de sensibilisation, en cours, portée politiquement, développée par des collègues du GenèveLab et de l'OPE, dont certains sont dans la salle, une démarche d'innovation et d'exploration qui est en cours, une équipe dédiée à l'OCSIN qui mène des Proof of Concepts (POC), des démonstrateurs et des projets depuis plusieurs années déjà avec les métiers dans l'ensemble, enfin dans beaucoup de services de l'État - on pourra y revenir - une montée en puissance avec un programme IA à l'OCSIN, avec également des collègues qui sont dans la salle qui portent ce sujet-là ; à l'OPE également, une offre de formation qui est en train de se développer, de se renforcer, des projets, je l'ai mentionné, puis un échange fort avec des collègues d'administration d'autres cantons en particulier, mais de la Confédération également.

Et je me réjouis de la discussion désormais.